



ASSET MANAGEMENT

12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
CGPI Tél. : 33(0)1 44 51 83 06 - Fax : 33(0)1 44 51 84 25
INSTITUTIONNELS Tél. : 33(0)1 44 51 80 28 - Fax : 33(0)1 44 51 80 62
www.oddoam.fr

ARRETE SEMESTRIEL AU 25.06.2010

GAP 2 ans Canton

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT CONTRACTUEL DE LIQUIDATION DE
DROIT FRANÇAIS**

**DOCUMENT D'INFORMATION
SEMESTRIELLE**

Le document d'information semestrielle ne fait pas l'objet d'une certification par le commissaire
aux comptes de l'OPCVM



Caractéristiques générales

Le FCP GAP 2 ANS CANTON est issu de la scission du FCP GAP 2 ANS dont le Code ISIN est FR0000992091. Il a pour objet la gestion extinctive des actifs qui lui ont été transférés à la date de la scission et dont la cession par le FCP GAP 2 ANS n'était pas conforme à l'intérêt des porteurs.

Conformément aux articles L. 214-30 et D. 214-22-1, la société de gestion du FCP GAP 2 ANS a décidé de scinder le fonds afin d'isoler certains actifs qui, s'ils étaient maintenus dans l'OPCVM non scindé, ne permettraient pas à ce dernier de remplir ses obligations en matière de rachats dans des conditions conformes à l'intérêt des porteurs.

Le FCP GAP 2 ANS est donc scindé en deux fonds :

- le FCP « GAP 2 ANS » reprend les actifs liquides du FCP « GAP 2 ANS » qui ne nécessitent pas d'être isolés et est totalement identique au fonds scindé en termes de structure juridique, de code ISIN, d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement, de profil de risques, de niveaux de frais et de périodicité de valorisation. Les souscriptions et les rachats sont donc possibles à tout moment. Ce fonds est donc géré de manière active.

- le FCP « GAP 2 ANS CANTON » qui est un fonds contractuel, au sens de l'article du Règlement Général de l'AMF. Le fonds est constitué des actifs dits « illiquides » du FCP « GAP 2 ANS », à valorisation incertaine, ou faisant l'objet d'une procédure de recouvrement. Aucune souscription, ni aucun rachat n'est autorisé sur ce fonds.

Ce FCP n'émet pas de nouvelles parts et n'autorise pas les rachats. Il fait l'objet d'une gestion de type extinctive, visant à céder les actifs ou recouvrer les créances dans des conditions conformes à l'intérêt des porteurs.

Lorsque tous les actifs auront été cédés ou recouverts, une valeur liquidative sera calculée et servira de base au rachat de toutes les parts du fonds et à sa liquidation. Les liquidités perçues lors de la cession d'une partie des actifs en cours de vie de l'OPCVM pourront être remboursées au fur et à mesure aux porteurs à titre provisoire sur décision de la société de gestion.

Commentaire de la Société de gestion :

Le fonds GAP 2 ans canton détient une créance correspondant au rachat des actions de la SICAV luxembourgeoise LUXALPHA qui a été enregistré en date du 17 novembre 2008 et qui aurait dû être réglé par UBS Luxembourg SA bien avant que cette SICAV soit suspendue en raison de la révélation de l'affaire Madoff.

Le 15 janvier 2009, le Tribunal de Luxembourg, saisi dans le cadre d'une procédure d'urgence, avait donné raison à Oddo AM et condamné UBS, à titre provisoire, à payer 15 989 426 euros à Oddo AM en règlement de sa créance. Pour des raisons purement formelles, la Cour d'appel est revenue sur cette décision et, le 15 juillet 2009, a ordonné à Oddo AM de restituer cette somme aux liquidateurs de la SICAV LUXALPHA. Oddo AM a contesté cette décision devant la Cour de cassation. Le 24 juin 2010, la Cour de Cassation a confirmé la décision de la cour d'appel qui n'avait pas fait suite aux demandes de Oddo. Toutefois, c'est une décision qui ne vise que la procédure de Référé, c'est à dire une procédure d'urgence à caractère provisoire.



En revanche, s'agissant des procédures au fonds, Oddo AM a engagé une action en revendication à l'encontre de la SICAV LuxAlpha ainsi qu'une action en responsabilité pour faute contre UBS Luxembourg SA. Ces deux procédures sont actuellement en cours

Bien qu'étant convaincue du bien fondé de ses actions, la société de gestion a décidé le 12 juillet 2010 par principe de précaution de déprécier la valeur de la créance dans l'attente des jugements avec une valorisation de la créance à 10 % de son montant.

**1^{er} SEMESTRE 2010**SOCIETE DE GESTION
DEPOSITAIREODDO ASSET MANAGEMENT
ODDO ET CIE**IDENTIFICATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

GAP 2 ANS CANTON

CLASSIFICATION

OPCVM Diversifiés

Nombre du parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

DATE	ACTIF NET (en K€)	PARTS	VL	Dividendes
25/06/10	1 666 044.74	14 805 126.989	0.11	Néant

Etat du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant
a) Instruments financiers	
b) Avoirs bancaires	1 666 044.74
c) autres actifs détenus par l'OPCVM	-
d) Total des actifs détenus par l'OPCVM	1 666 044.74
e) Passif	-
f) Valeur nette d'inventaire (VL)	1 666 044.74

Portefeuille titres

	pourcentage	
	actif net	total des actifs
Actions	-	-
Obligations	-	-
Pensions	-	-
OPCVM	-	-

Ventilation des autres actifs par nature

Instruments Financiers à Terme		
Futures	-	
Résident communauté européenne		
Non résident communauté européenne		
Options	-	-
Résident communauté européenne		
Non résident communauté européenne		

Mouvements intervenus au cours de la période

	Mouvements (en montant)
Montants des acquisitions	-
Montants des cessions	-



COMPOSITION DE L'ACTIF

GAP 2 ans Canton		25/06/10			
code titre	libellé	quantité	cours	valeur portefeuille	dévisé de notation
Total portefeuille				0,00	
	Débiteurs divers			1 598 942,60	95,97%
	Créditeurs divers				0,00%
	Disponibilités			67 102,14	4,03%
Actif net				1 666 044,74	
	Nombre de parts			14 805 126,989	
	VL			0,11	